

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 5-2019

du lundi 30 septembre 2019

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 59

Excusées : 12

Retard : -

Absents : 1

Démissions : -

Future admission : 3

Total : 75

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbaux des 24 juin et 1^{er} juillet 2019

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentation(s)

8. Préavis municipal N° 2-2019 relatif à l'approbation des nouveaux statuts de l'ORPC Région Ouest lausannois.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis intercommunal N° 2-2019,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'adopter, tels que proposés, les statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile de l'ouest lausannois (ORPC).

VOTE : C'est par 56 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions que les conclusions du préavis intercommunal no 2-2019 sont acceptées.

9. Préavis municipal N° 9-2019 sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 150'000.00 pour le remplacement de véhicules de voirie pour 2020.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 9-2019,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 150'000.00 destiné au remplacement et à l'acquisition de véhicules de voirie et d'entretien des espaces verts ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur 10 ans au maximum par la rubrique 3313.000.4300 «Réseau routier» ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3909.000.4300 «Réseau routier» les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit ;
4. de prendre acte que les frais pérennes d'assurances et d'entretien de ces nouveaux véhicules seront portés au budget de fonctionnement annuel du chapitre 4300 «Réseau routier».

VOTE : C'est par 36 voix pour, 14 voix contre, 8 abstentions que les conclusions du préavis municipal no 9-2019 sont acceptées.

10. Préavis municipal N° 10-2019 sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 89'100.00 complémentaire au crédit de CHF 483'800.- destiné au remplacement du contrôleur rail/route du carrefour Rte du Chasseur-Rte de Neuchâtel et l'installation d'un nouveau contrôleur au carrefour Rte du Mont-Av. de la Vallombreuse, accordé par le biais du préavis N° 21-2016.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 10-2019,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer à la Municipalité un complément de crédit d'investissement de CHF 89'100.00 destiné à couvrir le dépassement du budget de remplacement du contrôleur rail/route du carrefour Rte du Chasseur – Rte de Neuchâtel et l'installation d'un nouveau contrôleur au carrefour Rte du Mont – Av. de la Vallombreuse, accordé par le biais du préavis 21-2016 ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur 10 ans au maximum par la rubrique 3311.000.6110 « Police-Signalisation routière » ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3909.000.6110 « Police-Signalisation routière » les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit.

VOTE : C'est par 41 voix pour, 4 contre, 14 abstentions que les conclusions du préavis municipal no 10-2019 sont acceptées.

11. Réponse municipale à l'interpellation de Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta «A Prilly, privilégions la marche pour contribuer à lutter contre la pollution !».

12. Motions, postulats et interpellations

13. Questions et divers

14. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 22h38